



Les
Belleville

Compte rendu Conseil municipal du 1^{er} mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 1^{er} mars 2021 à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de St Martin de Belleville en séance publique sous la présidence de M. Claude JAY, Maire.

Etaient présents

JAY Claude, THOMAS Donatienne, DANIS Georges, JAY Noëlla, SILVESTRE Klébert, FAVRE Sandra, THIERY Hubert, BONNEFOY-CUDRAZ Florence, BORREL André, JAY Carmen, DUNAND Laurent, SOLLIER Romain, MOISAN Brigitte, ABONDANCE Chantal, HUDRY Robert, FREYDRICH Catherine, DUNAND Dominique, TREW Catherine, KEMPF-DALBAN Stéphanie, GORINI Cédric, FREMIOT Marie-Pierre, ASTRE Aurélien, JAY Grégoire, HUDRY Florian.

Etaient excusés

ARNAUD Frédéric qui a donné procuration à Noëlla JAY

SOLLIER Myriam qui a donné procuration à Sandra FAVRE

DESCHAMPS Christelle qui a donné procuration à Dominique DUNAND

Grégoire JAY a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 février 2021

Date d'affichage :

23 février 2021

Nombre de conseillers : en exercice : 27

présents : 24

votants : 27

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Aucune observation n'étant formulée, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

DCM-2021.03.01.019

Liste des décisions du Maire prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal les décisions du Maire de la commune Les Belleville prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEC-2021-003 19/01/2021

Sont approuvés les marchés relatifs aux travaux de restructuration et extension du centre sportif de Val Thorens.

DEC-2021-004 21/01/2021

Sont approuvés les marchés relatifs aux travaux de construction d'un centre de bien-être et d'une salle des fêtes à St Martin de Belleville avec les entreprises suivantes.

DEC-2021-005 26/01/2021

Est approuvée la convention passée avec Monsieur CHUPIN James pour l'utilisation du domaine communal dans le cadre de son activité de vente de pizzas. Le présent bail est consenti du 1^{er} décembre 2020 au 1^{er} décembre 2025 pour une redevance annuelle de 460 €.

DEC-2021-006 26/01/2021

Est approuvée la convention d'occupation passée avec Mme RENAUX FUZELLIER Virginie pour le local du bâtiment Le Koutère à Saint Martin de Belleville ;

DEC-2021-007 09/02/2021

Est approuvé l'avenant 1 à la convention relative à l'autorisation d'occupation de la Maison de l'Abeille Noire.

DEC-2021-008

Néant

DEC-2021-009 10/02/2021

Sont approuvés les contrats de location passés entre la commune et l'Agibel pour la saison 2020/2021.

DEC-2021-010 12/02/2021

Est approuvée l'indemnité de 1 220 € versée en dédommagement des frais engagés suite au défaut d'implantation d'une maison aux Raverettes à Saint Martin de Belleville.

DEC-2021-011 12/02/2021

Est renouvelée, pour l'année 2021, la cotisation à l'agence Agate (agence alpines des territoires) pour un montant de 1 400 €.

DEC-2021-012 12/02/2021

Est accepté le don de 500 € du Gaec Montagard FERRER en remerciement des terrains pâturés durant l'été 2020 dans le secteur de Villarenger.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de prendre acte de cette communication.

DCM-2021.03.01.020**Débat d'orientation budgétaire**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal les grandes orientations du budget primitif 2021, sur la base du rapport présenté.

Monsieur le Maire indique qu'il est prévu une forte baisse des recettes et une progression des dépenses de charges générales. La capacité d'autofinancement est en conséquence estimée à 980 000 €. Elle était en moyenne de 7 millions d'euros les exercices précédents. La capacité d'investissement issue du budget général sera donc très réduite. Il faudra trouver des leviers : stabiliser voire diminuer les frais de fonctionnement, augmenter la fiscalité mais cela ne semble pas opportun....

La situation est inédite. Notre économie fonctionne grâce au tourisme et par conséquent nous sommes très impactés ; les pertes de recettes sont à la fois directes (diminution des recettes liées à la fiscalité...) et indirectes (pertes des recettes liées aux structures para-communales..) et concernent les trois budgets (principal, eau, assainissement).

C'est la première fois que l'exercice budgétaire est aussi compliqué et les investissements ont été mis en pause, hormis le centre sportif de Val Thorens qui était déjà lancé. Le choix des investissements sera donc effectué collégialement en fonction des priorités afin de préparer l'avenir.

La situation financière de la commune étant saine, des solutions sont envisageables et seront présentées lors du vote du budget.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

De prendre acte de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.

De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2020.

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document, à engager toute dépense, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021.03.01.021**Subvention Mellifera – Musée de Saint Martin de Belleville**

Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, porte à la connaissance du conseil municipal qu'en vertu de la convention d'objectif signée le 10 juin 2020, les gestions du musée de Saint Martin de Belleville et de la Maison de l'Abeille noire - Mellifera - sont confiées à l'office de Tourisme des Menuires / Saint Martin.

En application de ladite convention, les comptes d'exploitation de ces structures font ressortir un déficit de gestion, nécessitant une subvention d'équilibre au titre de l'exercice 2019/2020 d'un montant de :

- 20 740 € pour le musée
- 13 970 € pour Mellifera

Marie Pierre Fremiot ne prend pas part au vote.

A l'unanimité (26 votants), le conseil municipal décide :

De voter cette subvention d'équilibre d'un montant de 20 740 € pour le musée et 13 970 € pour Mellifera qui sera versée à l'Office de Tourisme des Menuires / Saint Martin, gestionnaire de cet équipement.

D'inscrire les sommes au budget 2021.

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021.03.01.022

Proposition de versement du solde de subvention 2021 aux organismes para-communaux office de tourisme Les Menuires – St Martin

Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, porte à la connaissance du conseil municipal que lors de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2020, l'acompte suivant a été voté : 1 200 000,00€

M. Hubert THIERY, à l'issue de la commission de finances propose donc une subvention globale au titre de l'année 2021 de 2 270 670,00 € qui se décompose ainsi

Publicité	474 928,00 €
Animation fonctionnement	1 795 742,00 €

Marie Pierre Fremiot ne prend pas part au vote.

A l'unanimité (26 votants), le conseil municipal décide :

D'accepter le montant des subventions et de verser le solde de subvention à l'office de tourisme Les Menuires – St Martin

De prévoir les crédits nécessaires sur le budget 2021.

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021.03.01.023

Proposition de versement du solde de subvention 2021 aux organismes para-communaux office de tourisme Val Thorens

Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, porte à la connaissance du conseil municipal que lors de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2020, l'acompte suivant a été voté : 1 100 000,00€.

M. Hubert THIERY, à l'issue de la commission de finances propose donc une subvention globale au titre de l'année 2021 de 1 834 403 € qui se décompose ainsi :

- Publicité	357 838 €
- animation fonctionnement	1 476 565 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

D'accepter le montant des subventions et de verser le solde de subventions à l'office de tourisme de Val Thorens

De prévoir les crédits nécessaires sur le budget 2021.

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021.03.01.024

Proposition de versement du solde de subvention 2021 aux organismes para-communaux Centrale de réservation Les Menuires

Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, porte à la connaissance du conseil municipal que lors de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2020, l'acompte suivant a été voté : 100 000 €.

M. Hubert THIERY, à l'issue de la commission de finances propose donc une subvention globale au titre de l'année 2021 de 166 164,00 €.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

D'accepter le montant des subventions et de verser le solde de subvention à la centrale de réservation des Menuires.

De prévoir les crédits nécessaires sur le budget 2021.

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021.03.01.025

Proposition de versement du solde de subvention 2021 aux organismes para-communaux Centrale de réservation Val Thorens

Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, porte à la connaissance du conseil municipal que lors de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2020, l'acompte suivant a été voté : 100 000 €

M. Hubert THIERY, à l'issue de la commission de finances propose donc une subvention globale au titre de l'année 2021 de 166 164,00 €.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

D'accepter le montant des subventions et de verser le solde de subvention à la centrale de réservation de Val Thorens.

De prévoir les crédits nécessaires sur le budget 2021.

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021.03.01.026

Proposition de versement du solde de subvention 2021 aux organismes para-communaux club des sports des Menuires

Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, porte à la connaissance du conseil municipal que lors de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2020, l'acompte suivant a été voté : 200 000,00€

M. Hubert THIERY, à l'issue de la commission de finances propose donc une subvention globale au titre de l'année 2021 de 429 520,00 € qui se décompose ainsi

Fonctionnement	396 520,00 €
Soutien jeunes : district - comité - FFS	33 000,00 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

D'accepter le montant des subventions et de verser le solde de subvention au club des sports des Menuires

De prévoir les crédits nécessaires sur le budget 2021.

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021.03.01.027

Proposition de versement du solde de subvention 2021 aux organismes para-communaux : club des sports Val Thorens

Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, porte à la connaissance du conseil municipal que lors de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2020, l'acompte suivant a été voté : 200 000,00€

M. Hubert THIERY, à l'issue de la commission de finances propose donc une subvention globale au titre de l'année 2021 de 374 614,00 € qui se décompose ainsi

Fonctionnement	364 614,00 €
Soutien jeunes : district - comité - FFS	10 000,00 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

D'accepter le montant des subventions et de verser le solde de subvention au club des sports de Val Thorens

De prévoir les crédits nécessaires sur le budget 2021.

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021.03.01.028

Proposition de versement du solde de subvention 2021 aux organismes para-communaux : Association Bellevilloise pour l'Enfance

Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, porte à la connaissance du conseil municipal que lors de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2020, l'acompte suivant a été voté : 125 000 €

M. Hubert THIERY, à l'issue de la commission de finances propose donc une subvention globale au titre de l'année 2021 de 259 611,00 €.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

D'accepter le montant des subventions et de verser le solde de subvention à l'association bellevilloise pour l'enfance.

De prévoir les crédits nécessaires sur le budget 2021.

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021.03.01.029

Convention financière avec l'AIDVB pour la Radio Altitude 3000

Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, présente le projet de convention financière. Le montant de la prestation pour l'année 2020 était de 30 205 € TTC ; pour l'année 2021 le montant proposé est de 30 507 €.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

D'approuver la convention à passer avec l'AIDVB.

D'inscrire les sommes au budget 2021.

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document, à engager toute dépense, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021.03.01.030

Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement du budget annexe eau - année 2021

Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, rapporte que lors de l'établissement du tableau, les sommes mentionnées comportaient les reports qui ne sont pas autorisés à être additionnés aux crédits inscrits au budget de l'exercice précédent ; le calcul se réalisant uniquement, en additionnant les montants inscrits aux chapitres 20, 21, 23, 27 sur l'intégralité des actes budgétaires (budget principal, décision modificative, budget supplémentaire).

En conséquence, pour le budget eau, les crédits ouverts sont modifiés de la façon suivante :

ARTICLES	Libellé Article	CREDITS 2020	AUTORISATIONS 2021 (1/4 CREDITS 2020)
	CHAPITRE 20	1 000,00 €	250,00 €
	CHAPITRE 21	53 500,00 €	13 375,00 €
	CHAPITRE 23	582 720,98 €	145 680,25 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

De valider cette proposition.

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021.03.01.031

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget annexe assainissement – Année 2021

Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, rapporte que lors de l'établissement du tableau, les sommes mentionnées comportaient les reports qui ne sont pas autorisés à être additionnés aux crédits inscrits au budget de l'exercice précédent ; le calcul se réalisant uniquement, en additionnant les montants inscrits aux chapitres 20, 21, 23, 27 sur l'intégralité des actes budgétaires (budget principal, décision modificative, budget supplémentaire).

En conséquence, pour le budget assainissement, les crédits ouverts sont modifiés de la façon suivante :

ARTICLE	Libellé Article par nature	CREDIT 2020	AUTORISATION 2021 (1/4 CREDIT 2020)
	ARTICLE 20	1 000,00 €	250,00 €
	ARTICLE 21	2 500,00 €	625,00 €
	ARTICLE 23	922 814,93 €	230 703,73 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

De valider cette proposition.

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021.03.01.032

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal – Année 2021

Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, rapporte que lors de l'établissement du tableau, les sommes mentionnées comportaient les reports qui ne sont pas autorisés à être additionnés aux crédits inscrits au budget de l'exercice précédent ; le calcul se réalisant uniquement en additionnant les montants inscrits aux chapitres 20, 21, 23, 27 sur l'intégralité des actes budgétaires (budget principal, décision modificative, budget supplémentaire).

En conséquence, pour le budget principal, les crédits ouverts sont modifiés de la façon suivante :

ARTICLES	FONCTIONS	LIBELLES	CREDIT 2020	AUTORISATION 2021 (1/4 CREDIT 2020)
		CHAPITRE 20	140 000,00 €	35 000,00 €
		CHAPITRE 204	700 000,00 €	175 000,00 €
		CHAPITRE 21	4 023 000,00 €	1 005 750,00 €
		CHAPITRE 23	12 861 348,18 €	3 215 337,05 €
		CHAPITRE 26	10 000,00 €	2 500,00 €
		CHAPITRES 27	70 000,00 €	17 500,00 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

De valider cette proposition.

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021.03.01.033

Affaire révision des statuts de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est aujourd'hui, nécessaire :

- de simplifier la rédaction des statuts, en n'y désignant plus les élus par leurs nom et prénom, mais par leur mandat ;
- d'actualiser les statuts de la communauté de communes, sans modifier ni son périmètre, ni ses compétences.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

D'approuver les statuts tels qu'annexés à la présente délibération.

D'autoriser le maire à aviser de la présente décision le représentant de l'Etat dans le département, ainsi que le président de la communauté de communes.

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021.03.01.034

Société « SCCV CASE BLANCHE » et cessionnaires/commune des Belleville – conventions d'exploitation d'hébergements touristiques au titre de l'article L 342-1 et suivants du Code du tourisme

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le conventionnement a été instauré en 1985 par l'article 42 de la Loi Montagne. Il est codifié à l'article L342 – 1 à 5 du Code du Tourisme. Ce dispositif permet aux collectivités de montagne de contrôler les opérations d'aménagement touristiques sur leur territoire, et les désigne comme autorités organisatrices du développement touristique.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer chaque convention tripartite reprenant les modifications demandées en séance avec la Société SCCV CASE BLANCHE et chaque cessionnaire d'hébergement touristique au sein de l'opération et lui donne mandat pour en faire respecter tous les termes.

De rappeler que les signataires s'engagent à la réitérer dans tout acte authentique, à la publier au bureau des hypothèques de Chambéry, à reproduire et rendre obligatoire les conditions de chaque convention dans tout document contractuel portant sur l'opération, sans modification de quelque sorte que ce soit.

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021.03.01.035

Terrasses et occupation du domaine public – tarifs transats – chalets – terrasses couvertes et ou fermées

Monsieur Laurent DUNAND propose, dans une volonté de s'adapter aux nouvelles utilisations des terrasses et de régulariser les surfaces de transats, les tarifs d'occupation du domaine public, à destination des bars et restaurants, suivants :

- 160 € par an et par mètre carré de redevance pour les chalets
- 80 € par an et par mètre carré de redevance pour les terrasses couvertes et / ou fermées sur trois côtés
- 20 € par an et par mètre carré pour les transats selon la surface relevée

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

De valider ces tarifs

De les mettre en application à compter de la saison 2021/2022

De proposer des conventions d'occupation du domaine public pour régulariser les occupations

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021.03.01.036

Création et élection des membres de la commission de délégation de service public « gestion et exploitation des services de stationnement sur la station de Val Thorens »

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de créer cette commission et demande aux candidats de se déclarer. Une liste est déposée sur laquelle se portent candidats :

Titulaires :

Aurélien ASTRE
 Laurent DUNAND
 Dominique DUNAND
 André BORREL
 Frédéric ARNAUD

Suppléants

Georges DANIS
 Hubert THIERY
 Carmen JAY
 Sandra FAVRE
 Klébert SILVESTRE

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

De valider la création de la commission de délégation de service public « gestion et exploitation des services de stationnement sur la station de Val Thorens »

D'élire la liste et de nommer les membres

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021.03.01.037**Création et élection des membres de la commission de délégation de service public « Gestion et exploitation du refuge du Lou »**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de créer cette commission et demande aux candidats de se déclarer. Une liste est déposée sur laquelle se portent candidats :

Titulaires :

Carmen JAY
 Florian HUDRY
 Hubert THIERY
 Cédric GORINI
 Klébert SILVESTRE

Suppléants

Grégoire JAY
 Marie Pierre FREMIOT
 Stéphanie KEMPF- DALBAN
 Aurélien ASTRE
 Sandra FAVRE

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

De valider la création de la commission de délégation de service public « gestion et exploitation du refuge du Lou »

D'élire la liste et de nommer les membres

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021.03.01.038**Proposition de versement de subventions**

Madame Donatienne THOMAS, adjointe au maire en charge de la vie locale, porte à la connaissance du conseil municipal que la commission vie communale, culturelle, patrimoine, affaires sociales et relations avec les associations propose de verser les subventions suivantes

• SEPas Impossible	280 €
• Association De l'ombre à la lumière	100 €
• Association anciens combattants les Belleville	1 000 €
• ADMR	280 €
• Association Vie Libre	280 €
• ASB Foot Bozel	42 €
• AAPPMA (association pêche)	4 000 €

Aurélien ASTRE ne prend pas part au vote

A l'unanimité (26 votants) le conseil municipal décide :
D'accepter de verser les subventions ci-dessus.
De prévoir les crédits nécessaires sur le budget 2021.
D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021.03.01.039

Office de tourisme de Val Thorens approbation du dossier de classement en catégorie 1

Mme Noëlla JAY, adjointe au maire en charge du tourisme, porte à la connaissance du conseil municipal que la commune compte un office de tourisme à Val Thorens qui a été classé en catégorie 1 le 22/04/2016 pour une durée de cinq ans.

L'office de tourisme de Val Thorens doit renouveler son classement en catégorie 1 et à cet effet, présente le dossier.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :
D'approuver le dossier de demande de classement en catégorie 1 présenté par l'office de tourisme de Val Thorens tel qu'annexé à la présente délibération.
D'autoriser monsieur le Président de l'office de tourisme de Val Thorens à adresser ce dossier au préfet conformément à l'article D 133-22 du code du tourisme et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention du classement.
D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021.03.01.040

Affaire échanges de terrains et divers, avec soulte, avec Monsieur Pierre ROUX-VOLLON, à Saint Jean de Belleville.

Monsieur Laurent DUNAND, adjoint au maire en charge de l'urbanisme, porte à la connaissance du conseil municipal la demande de Monsieur Pierre ROUX-VOLLON de régulariser les terrains et emprises diverses lui appartenant et circulées, car constitutives de la voirie communale, sur le territoire de Saint Jean de Belleville. Il fait aussi part de sa demande de se séparer d'un ensemble de terrain comprenant des équipements et leur outillage d'époque, à valeur patrimoniale, qui peuvent trouver leur place dans l'histoire des Belleville.

Dans le cadre de cet échange avec soulte, Monsieur Pierre ROUX-VOLLON apporte à la collectivité des parcelles pour régulariser la voie communale d'accès à « La Flachère », régulariser des emprises et aire de manœuvres au droit de l'embranchement de la Route de La Flachère/RD 117 .

La commune acquiert également des parcelles dans un objectif patrimonial / restauration des Moulins.

En contrepartie, pour l'ensemble des biens désignés ci-avant, la collectivité apporte à Monsieur Pierre ROUX VOLLON :

- Les parcelles X 343 pour 532 m² et X 382 pour 165 m², lieudit « Les Esserts St Jean » représentant une surface totale de 697 m² pour une valeur globale de 1 185 € conformément à l'avis du Domaine en 1er mars 2021 du 19 janvier 2021.
- Une soulte de 12 000 euros.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :
D'approuver l'échange tel que présenté ci-avant, avec Monsieur Pierre ROUX-VOLLON.
De préciser que l'acte réitérant la vente sera rédigé sous la forme d'un acte administratif et signé en la forme administrative par l' élu désigné à cet effet par délibération en date du 09 juin 2020, le maire agissant en qualité de notaire.
De préciser que les frais d'arpentage et d'acte, liés à cet échange, seront à la charge de la collectivité.
D'inscrire les sommes au budget.
D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021.03.01.041

Approbation du tableau des effectifs

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal dans le cadre de l'organisation des services, il est nécessaire de créer au tableau des effectifs :

- L'emploi de coordonnatrice des services à la population / Enfance – jeunesse
- L'emploi de responsable d'exploitation voirie - bâtiments

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

De procéder à la création de ces deux emplois au tableau des effectifs,

De fixer la rémunération en référence :

Pour le poste de Coordonnatrice) des services à la population / Enfance – jeunesse l'agent sera placé en détachement de la Fonction Publique d'Etat à échelon 08 du grade de rédacteur (IB 372– IM 343), à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire applicable à cet emploi qui relève du groupe de fonction 3, conformément à la délibération n° DCM-2020-09-21/181 du 21 septembre 2020.

Pour le poste de responsable d'exploitation voirie – bâtiments, la mutation de l'agent s'effectuera au 6ème échelon du grade de Technicien principal de 1ère classe (IB 573 – IM 484), à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire applicable à cet emploi qui relève du groupe de fonction 1, conformément à la délibération n° DCM-2020-09-21/181 du 21 septembre 2020.

DCM-2021.03.01.042

Société Anonyme d'Economie Mixte « Les Menuires – Saint Martin Tours » – Rapport des administrateurs au conseil municipal

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal que la commune « Les Belleville » est membre administrateur de la Société Anonyme d'Economie Mixte « Les Menuires – Saint Martin Tours ».

En conséquence, Mme Donatienne THOMAS et Mme Alice OFFREDI présentent au conseil municipal les rapports sur les comptes annuels et les conventions règlementées pour l'exercice clos le 30 septembre 2020.

A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de ces rapports et en approuve le contenu.

Le présent compte rendu est déclaré clos sur 10 pages et comporte 24 extraits de délibérations numérotés de 2021.03.01-19 à 2021.03.01-42.

Le Maire
Claude JAY

